

Les aides financières à disposition des ménages

Edition 2019



Les aides financières à disposition des ménages

Pour y voir plus clair...

▪ Des aides de l'État...

- ✓ Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique
- ✓ TVA à taux réduit pour les travaux relatifs au CITE
- ✓ Eco-Prêt à Taux Zéro jusqu'à 30.000€
- ✓ Certificats d'Economies d'Energie
 - Zoom sur le Coup de Pouce Chauffage (ou Prime à la conversion chaudière)
- ✓ Programmes Habiter mieux "Sérénité" et "Agilité" de l'ANAH
- ✓ Aides des collectivités locales

▪ ...complétées par Viessmann et votre installateur

- ✓ Offre Viessmann InnovEnergie : un prêt à taux zéro jusqu'à 4.000 € doublé d'une prime en fonction du matériel installé
- ✓ Des offres commerciales ponctuelles et exclusives en partenariat avec les fournisseurs d'énergie et les professionnels : renseignez-vous sur viessmann.fr ou auprès de votre installateur

Les aides financières à disposition de tous les ménages

En synthèse

Aides financières travaux efficacité énergétique 2019		Tout le monde				
		CITE	TVA réduite	Éco-PTZ	CEE	Coup de pouce
Quel statut ?	Propriétaire occupant	V	V	V	V	V
	Propriétaire bailleur		V	V	V	V
	Locataire ou occupant à titre gratuit	V	V		V	V
	Société civile immobilière (SCI)		V	V Non soumises à l'impôt sur les sociétés	V	V
Quel type de logement ?	Résidence principale	V de plus de 2 ans	V de plus de 2 ans	V (de plus de 2 ans à partir du 01/07/2019)	V	V
	Logement de plus de 2 ans, mis en location au titre de la résidence principale				V	V
	Résidence secondaire		V de plus de 2 ans		V	V
Quelles conditions ?	Sans conditions de revenus	V	V	V	V	
	Avec conditions de revenus					V
	Avec qui ?	Réalisé par un professionnel qualifié RGE		Réalisé par un professionnel qualifié RGE	Réalisé par un professionnel qualifié RGE	Réalisé par un professionnel qualifié RGE

Les aides financières à disposition de tous les ménages

En synthèse

Aides financières travaux efficacité énergétique 2019		Foyer modeste et très modeste		
		Coup de pouce	Anah	
			Habiter mieux sérénité	Habiter Mieux agilité
Quel statut ?	Propriétaire occupant	V	V	V
	Propriétaire bailleur	V		
	Locataire ou occupant à titre gratuit	V		
	Société civile immobilière (SCI)	V		
Quel type de logement ?	Résidence principale	V	V De plus de 15 ans	V De plus de 15 ans
	Logement de plus de 2 ans, mis en location au titre de la résidence principale	V		
	Résidence secondaire	V		
Quelles conditions ?	Sans conditions de revenus			
	Avec conditions de revenus	V	V	V
	Avec qui ?	Réalisé par un professionnel qualifié RGE	Par l'accompagnement d'un opérateur conseil obligatoire	Réalisé par un professionnel qualifié RGE

Les aides financières à disposition de tous les ménages

Cumuls possibles

	CITE	TVA à 5.5%	Eco-PTZ	CEE / Coup de pouce	Programmes "Habiter Mieux" de l'ANAH
CITE		✓	✓	✓ Si les équipements sont éligibles aux deux dispositifs. À déduire des dépenses éligibles au CITE.	✓ Les aides de l'Anah sont déduites du montant TTC des dépenses éligibles au CITE
TVA à 5.5%	✓		✓	✓	✓ Sous conditions de ressources
Eco-PTZ	✓	✓		✓ Si les équipements sont éligibles aux deux dispositifs.	✓ Seulement si le logement est situé dans le périmètre d'une Opération d'amélioration de l'habitat (Opah)
CEE / Coup de pouce	✓ Si les équipements sont éligibles aux deux dispositifs. À déduire des dépenses éligibles au CITE.	✓	✓ Si les équipements sont éligibles aux deux dispositifs		✓ Cumulable uniquement avec la prime "Habiter mieux agilité" de l'ANAH
Programmes "Habiter Mieux" de l'ANAH	✓ Les aides de l'Anah sont déduites du montant TTC des dépenses éligibles au CITE	✓ Sous conditions de ressources	✓ Seulement si le logement est situé dans le périmètre d'une Opération d'amélioration de l'habitat (Opah)	✓ Cumulable uniquement avec la prime "Habiter mieux agilité" de l'ANAH	

Les aides financières à disposition des ménages

Le Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique (CITE)



- ❑ Taux de crédit d'impôt de 30%, avec **pose incluse sous conditions (*)** pour :
 - Chauffe-Eau Solaire et Système Solaire Combiné, avec plafond de dépenses de 1.300€TTC pour « revenus modestes » et 1.000€TTC pour autres ménages
 - Chauffe-Eau Thermodynamique, avec plafond de dépenses de 4.000€TTC pour « revenus modestes » et 3.000€TTC pour autres ménages
 - Pompes à Chaleur air/eau, eau/eau et hybrides
 - Chaudières bois
 - Chaudières gaz à très haute performance énergétique (EtaS de 92% pour les chaudières individuelles), avec plafond de dépenses de 3.350€TTC
 - Régulations et programmation du chauffage
- ❑ Taux de crédit d'impôt de 50% pour la dépose d'une cuve à fioul pour les ménages aux « revenus modestes » selon le barème ANAH
- ❑ Le montant des dépenses éligibles est calculé sur le montant TTC, déduction faite des aides et des subventions reçues par ailleurs
- ❑ Le CITE est plafonné sur une période de 5 années consécutives
- ❑ Réalisation des travaux par des professionnels qualifiés RGE
- ❑ Le CITE est **cumulable** avec l'Eco-Prêt à Taux Zéro sans conditions de ressources, les aides de l'ANAH, les Certificats d'Economies d'Energie/Coup de Pouce chauffage, la TVA réduite...

(*) Pose incluse pour les CES, les SSC, les PAC air/eau et les CET, uniquement pour ménages à « revenus modestes » (barème ANAH 2019)

[Pour en savoir plus !](#)

Les aides financières à disposition des ménages

Les Certificats d'Économies d'Énergie



- ❑ Depuis le 1^{er} juillet 2015, conditionnés à la réalisation des travaux par un professionnel qualifié RGE
- ❑ Pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique, parmi une liste de travaux éligibles
- ❑ Les aides proposées sont plus importantes pour les ménages en situation de précarité énergétique et de grande précarité énergétique
- ❑ Obligation de contractualiser la démarche avec le partenaire choisi avant l'engagement de l'opération avec un installateur
- ❑ Accordable une seule fois sur le même type de travaux
- ❑ Cumulable avec le CITE, la TVA réduite et l'Eco-PTZ ainsi que l'offre Habiter Mieux Agilité de l'ANAH

[Pour en savoir plus !](#)

Les aides financières à disposition des ménages

Le Coup de Pouce Chauffage

- ❑ Prime inscrite dans le cadre des CEE et versée principalement par les vendeurs d'énergie. Montants entre 600 € et 4.000 €
- ❑ Offre valide du 01/04/2018 au 31/12/2020
- ❑ Pour l'acquisition d'un équipement utilisant des énergies renouvelables (chaudière biomasse, pompe à chaleur air/eau, eau/eau ou hybride, système solaire combiné) en remplacement de l'ancienne chaudière
- ❑ Depuis 2019, prime élargie à tous les Français, mais montants variables selon le niveau de ressources des ménages
- ❑ Cumul possible avec Eco-PTZ, CITE, TVA réduite et offre Habiter Mieux Agilité

Aides financières travaux efficacité énergétique 2019		Tout le monde	Foyer modeste et très modeste
		Coup de pouce	Coup de pouce
Quel équipement ?	Système solaire combiné (équipement & pose) Type : Vitosolar ou Vitosol + Vitocell	2500 € Prime à la conversion	4000 € Prime à la conversion
	Chaudière gaz à condensation (très haute performance énergétique : EtaS >= 92%) Type : Vitodens ou Vitocrossal	600 € Prime à la conversion	1200 € Prime à la conversion
	Chaudière bois (équipement & pose) Type : Vitoligno	2500 € Prime à la conversion	4000 € Prime à la conversion
	PAC air-eau (équipement & pose) Type : Vitocal	2500 € Prime à la conversion	4000 € Prime à la conversion
	PAC eau-eau (équipement & pose) Type : Vitocal	2500 € Prime à la conversion	4000 € Prime à la conversion

[Pour en savoir plus !](#)

Les aides financières à disposition des ménages les plus modestes

Plafonds de ressources Coup de Pouce 2019-2020

Ménages modestes (situation de précarité énergétique)		
Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Île-de-France (€)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€)
1	24 194	18 409
2	35 510	26 923
3	42 648	32 377
4	49 799	37 826
5	56 970	43 297
Par personne supplémentaire	+ 7 162	+ 5 454

[Pour en savoir plus !](#)

Les aides financières à disposition des ménages les plus modestes

Le programme « Habiter Mieux Agilité » de l'ANAH



- ❑ Nouvelle aide financière pour effectuer un **changement de chaudière ou de mode de chauffage dans une maison individuelle.**
 - ❑ Pour la catégorie "**ressources très modestes**" : 50 % du montant total des travaux HT avec un plafond de 10.000 € maxi.
 - ❑ Pour la catégorie "**ressources modestes**" : 35 % du montant total des travaux HT avec un plafond de 7.000 € maxi.

- ❑ Il est obligatoire que les travaux soient réalisés par une entreprise ou un artisan qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

- ❑ Pour les propriétaires occupants et uniquement pour les logements de plus de 15 ans qui représentent l'habitation principale

- ❑ Des dispositifs spécifiques pour les syndicats de copropriété et les propriétaires bailleurs existent également.

Pour en savoir plus !

Les aides financières à disposition des ménages les plus modestes

Le programme « Habiter Mieux Sérénité » de l'ANAH



- ❑ Accompagnement-conseil + ensemble de travaux apportant **une amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins 25%**
 - ❑ Pour la catégorie "**ressources très modestes**" : 50 % du montant total des travaux HT, avec un plafond de 10 000 € maxi. Une prime de 10 % supplémentaire du montant total des travaux HT, dans la limite de 2 000 €.
 - ❑ Pour la catégorie "**ressources modestes**" : 35 % du montant total des travaux HT, avec un plafond de 7 000 € maxi. Une prime de 10 % supplémentaire du montant total des travaux HT, dans la limite de 1 600 €.

- ❑ Pour les propriétaires occupants et uniquement pour les logements de plus de 15 ans qui représentent l'habitation principale

- ❑ Accompagnement par un opérateur-conseil avec une aide forfaitaire de 573 € lorsque celui-ci est payant. Des dispositifs spécifiques pour les syndicats de copropriété et les propriétaires bailleurs existent également.

[Pour en savoir plus !](#)

Les aides financières à disposition des ménages les plus modestes

Plafonds de ressources ANAH

Plafonds de ressources en Île-de-France *

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	20 470	24 918
2	30 044	36 572
3	36 080	43 924
4	42 128	51 289
5	48 198	58 674
Par personne supplémentaire	+ 6 059	+ 7 377

Plafonds de ressources pour les autres régions *

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 790	18 960
2	21 630	27 729
3	26 013	33 346
4	30 389	38 958
5	34 784	44 592
Par personne supplémentaire	+ 4 385	+ 5 617

[Pour en savoir plus !](#)

Les aides financières à disposition des ménages

L'Eco-Prêt à Taux Zéro



- ❑ Prolongé jusqu'en 2021
- ❑ Prêt à taux d'intérêt nul et accessible sans conditions de ressources
- ❑ Il finance un ensemble cohérent de travaux d'amélioration de la performance énergétique pour atteindre une performance énergétique minimale du logement
- ❑ Depuis le 1^{er} janvier 2015, le bénéfice de l'Eco-prêt à taux zéro est conditionné à la réalisation des travaux par des professionnels qualifiés RGE
- ❑ Montant emprunté de 10 000€ pour une action seule et 30 000 € pour une performance énergétique globale
 - À compter du 1^{er} mars 2019, la condition de bouquet de travaux est supprimée. Vous pourrez donc réaliser une seule action de travaux et les faire financer par l'Eco-PTZ. De plus, tous les bâtiments de plus de 2 ans seront concernés. Enfin, la durée d'emprunt sera uniformisée à 15 ans.
- ❑ Il est cumulable avec le CITE sans conditions de ressources, avec les aides de l'Anah, les CEE et la TVA à taux réduit

[Pour en savoir plus !](#)

Les aides financières à disposition des ménages

La TVA à taux réduit

- ❑ Taux de 5,5% pour des travaux visant l'installation des équipements et matériaux éligibles au CITE sous réserve du respect des caractéristiques techniques et des critères de performance minimale qui détermine son éligibilité
- ❑ Le taux réduit s'applique également aux travaux induits indissociablement. Attention, ces travaux induits doivent être réalisés dans les 3 mois qui suivent la fin des travaux principaux
- ❑ S'applique uniquement aux locaux d'habitation achevés depuis plus de 2 ans. Pour attester de cela, nécessité de compléter une attestation



[Pour en savoir plus !](#)

Les aides financières à disposition des ménages

Prêt Livret Développement Durable (LDD)



- ❑ Depuis le 1er janvier 2007, le Livret de Développement Durable vous permet d'obtenir des prêts à taux préférentiels, pour financer vos travaux de rénovation visant à améliorer la performance énergétique de votre logement.
- ❑ Il n'est pas nécessaire d'être titulaire d'un Codévi ou d'un Livret de Développement Durable pour en bénéficier.
- ❑ Les travaux éligibles sont les mêmes que pour le crédit d'impôt, mais les prêts couvrent tous les frais, y compris l'installation. De même, ils peuvent être demandés pour une résidence principale comme pour une résidence secondaire, pour les propriétaires uniques comme pour les copropriétés.
- ❑ Demande d'obtention auprès de la banque : fournir le formulaire de demande rempli, à la banque. Le formulaire de demande est disponible sur www.ademe.fr
- ❑ Justificatifs à fournir à la banque à l'issue des travaux : factures des entreprises ayant réalisé les travaux.

Les aides financières à disposition des ménages

Chèque énergie



- ❑ Les tarifs sociaux de l'énergie ont pris fin au 31 décembre 2017 pour être remplacés par le chèque énergie, dont l'attribution est soumise à conditions de ressources
- ❑ Les bénéficiaires sont les propriétaires et locataires
- ❑ Ces chèques peuvent être utilisés pour payer vos factures d'énergie, vos travaux de rénovation énergétique éligibles au CITE et réalisés par des professionnels RGE
- ❑ Un chèque énergie sera automatiquement adressé à chaque bénéficiaire sur la base des informations transmises par les services fiscaux

[Pour en savoir plus !](#)

Les aides financières à disposition des ménages

Collectivités locales et autres aides

- ❑ Les régions, départements ou communes peuvent vous accorder des aides pour certains travaux d'amélioration de votre habitat (isolation, menuiseries et équipements utilisant les énergies renouvelables). Pour connaître toutes les aides disponibles, renseignez-vous auprès des conseillers "Faire" (anciennement "points Rénovation Info Service") ou sur <https://www.faire.fr/>
- ❑ Exonération possible de la taxe foncière

Les aides financières à disposition des ménages

Liens utiles

- ❑ Trois sites de référence pour toutes infos sur les aides en général :
 - ❑ www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/financer-projet/renovation/aides-collectivites
 - ❑ www.ademe.fr/financer-renovation-habitat
 - ❑ www.anah.fr

- ❑ Un site pour vous accompagner dans vos démarches :
 - ❑ www.faire.fr